



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

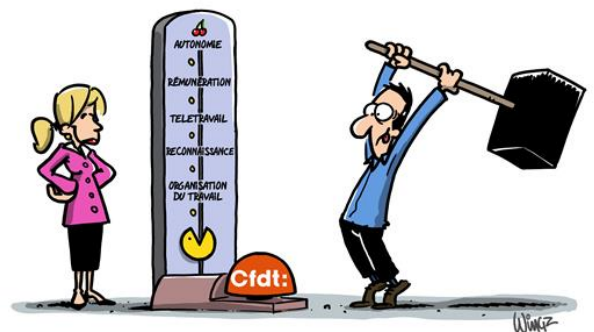
Election au Conseil Social et Économique de l'IRSN
9 au 14 novembre 2023

Des élus CFDT pour relever de nouveaux défis

Le contexte des élections 2023 est tout à fait inédit. Au moment où une relance historique de la filière nucléaire a été décidée qui exigerait que notre institut soit renforcé dans ses missions et ses conditions d'emploi, l'existence même de l'IRSN est menacée par un projet de loi du gouvernement contre lequel nous sommes vent debout.

Par ailleurs, le télétravail et la perspective du flex-office modifient notre rapport au travail. Le changement climatique et la nécessité de réduire notre impact carbone interrogent les activités sociales et culturelles du CSE.

FRAPPEZ UN GRAND COUP...
VOTEZ CFDT !



Avec vous, les élus CFDT relèveront ces défis.

⇒ Défendons les missions de l'IRSN

Cette année, les élections prennent un sens particulier puisque le gouvernement prépare la dissolution de l'IRSN. Alors **VOTONS EN MASSE** pour dire aux parlementaires qui examineront le projet de loi notre attachement à notre Institut. N'en doutons pas, le taux de participation sera regardé et interprété.



La CFDT continuera à s'opposer avec force au projet de loi du gouvernement

Celui-ci conduira inexorablement au démantèlement de l'IRSN et à la remise en cause de ses missions. La CFDT s'est totalement engagée dans l'Intersyndicale et a porté de multiples propositions (organisation d'un colloque en juillet, formulation des 8 principes d'organisation de la sécurité nucléaire, etc.). Elle continuera à œuvrer pour convaincre les parlementaires de rejeter ce mauvais projet.

La CFDT défendra les conditions d'exercice de nos missions, que la loi soit votée ou pas

Séparation expertise-décision, lien expertise-recherche, approche globale sûreté-radio-protection-malveillance, approche cohérente entre INB civile et INB Défense, dialogue avec la société.

La CFDT continuera à agir pour un renforcement des moyens affectés aux missions de l'IRSN

Les ressources de l'IRSN sont passées de 301 à 271 millions d'euros entre 2012 et 2022, soit une chute de près de 10 % amplifiée par l'inflation. Or, les besoins d'expertise sont en forte augmentation et les efforts de recherche doivent être maintenus dans de nombreux domaines. Les besoins immobiliers sont massifs. Enfin, un véritable plan de rattrapage doit être engagé pour rétablir l'attractivité de l'IRSN. Cette situation de tension a conduit les élus CFDT à soutenir le droit d'alerte exercé par le CSE mi 2022, qui l'a conduit à missionner un expert-comptable, dont le rapport sur la soutenabilité budgétaire de l'Institut a permis d'interpeller les Ministères de tutelles.

⇒ Préservons notre statut et nos conditions de travail

La CFDT défendra notre statut de salarié de droit privé et nos acquis sociaux

Si le projet de réforme du gouvernement est adopté par le parlement, les élus CFDT porteront haut et fort nos revendications pour sauvegarder notre mutuelle, notre intéressement, nos possibilités d'épargne, etc. Nous défendrons également nos possibilités de parcours professionnel dans le secteur nucléaire.

La CFDT agira pour un réajustement de nos rémunérations

Les comparatifs récents réalisés par l'IRSN montrent un réel décrochage de nos salaires par rapport au marché de l'emploi. Dans le contexte de relance du programme électronucléaire, nos rémunérations doivent être revalorisées pour que l'IRSN conserve ses compétences. La CFDT n'a pas signé les accords sur les rémunérations ces trois dernières années faute de cadres suffisants. Nous avons été moteur dans les actions intersyndicales pour interpeler nos tutelles à ce sujet.

La CFDT poursuivra son action sur les conditions de travail

L'organisation du travail doit permettre de ménager un équilibre entre les exigences de l'institution et les attentes des salariés : télétravail, organisation du temps de travail, indépendance de jugement des salariés, autonomie des salariés, etc. La CFDT demandera qu'une réflexion soit engagée sur le temps de travail dans un contexte d'évolution des modes de vie et du rapport au travail (semaine de 4 jours, temps partiels plus flexibles).

La CFDT sera à nouveau force de proposition dans les négociations

Lors de la négociation de l'accord QVCT (Qualité de Vie et Conditions au Travail) qu'elle a signé en 2022, la CFDT a porté le besoin de prévenir les risques psycho sociaux (RPS) en amont afin de limiter les situations et de gérer les situations de RPS de manière précoce. Lors de la négociation sur le télétravail, la CFDT a porté la simplification de l'accord précédent concernant les forfaits réguliers, la possibilité de décompte à la demi-journée et la revalorisation de l'indemnité journalière (finalement non retenue par manque de budget).



⇒ Les élus CFDT seront à vos côtés

Les élus CFDT sont présents pour relayer vos questions auprès de la direction, vous apporter des informations pratiques et des conseils ou encore vous assister si vous vivez une situation délicate.

Les élus CFDT seront à vos côtés pour défendre vos droits

En commission des carrières, ils analysent tous les dossiers d'embauche afin de s'assurer que les nouveaux entrants ne sont pas sous-classés ou surclassés par rapport aux salariés en poste. Une analyse détaillée sur plusieurs années des augmentations individuelles est également réalisée et communiquée afin que vous puissiez juger de votre évolution de carrière et nous solliciter si vous la trouvez anormale.

Les élus CFDT continueront de vous informer

Nous avons mis en place des points infos-débats en visio sur des thématiques diverses pour vous informer et ouvrir le débat. Nous avons abordé les activités sociales et culturelles, l'épargne salariale ou encore le mix énergétique et les réacteurs modulaires.

⇒ Développons des activités sociales et culturelles plus responsables

En 2023, le CSE dispose d'une enveloppe de 1,6 M€¹ pour les activités sociales et culturelles (ASC). Ce budget est utilisé pour aider les salariés à faire face à certaines dépenses (charges de scolarité, événements, etc.), et pour favoriser l'accès aux loisirs et à la culture (vacances, activités sportives, etc.).

Les élus CFDT ont fait évoluer la réglementation des ASC

Nous avons mis en débat nos propositions pour adapter la réglementation aux évolutions des pratiques et des besoins, dont certaines ont été retenues :

- Ouvrir à participation les séjours courts sans indemnité transport : désormais 4 séjours de 3 jours/2 nuits sont possibles,
- Ouvrir à participation les hôtels en cohérence avec l'ouverture des Airbnb : les hôtels sont désormais agréés et ouvrent droit à une participation CSE,
- En 2022 dans un contexte économique contraint avec une forte inflation, la CFDT a demandé la revalorisation des plafonds pour les hébergements et la participation aux activités sportives et culturelles : la plupart des plafonds ont été revalorisés d'environ 10% au début 2023,
- Suite à la pandémie de COVID, la consommation du budget ASC a été inférieure aux prévisions. Les élus CFDT ont soutenu le principe d'une redistribution exceptionnelle de cet excédent sous forme de chèques vacances et cartes cadeaux de Noël à tous les salariés.

Les élus CFDT porteront 3 propositions structurantes

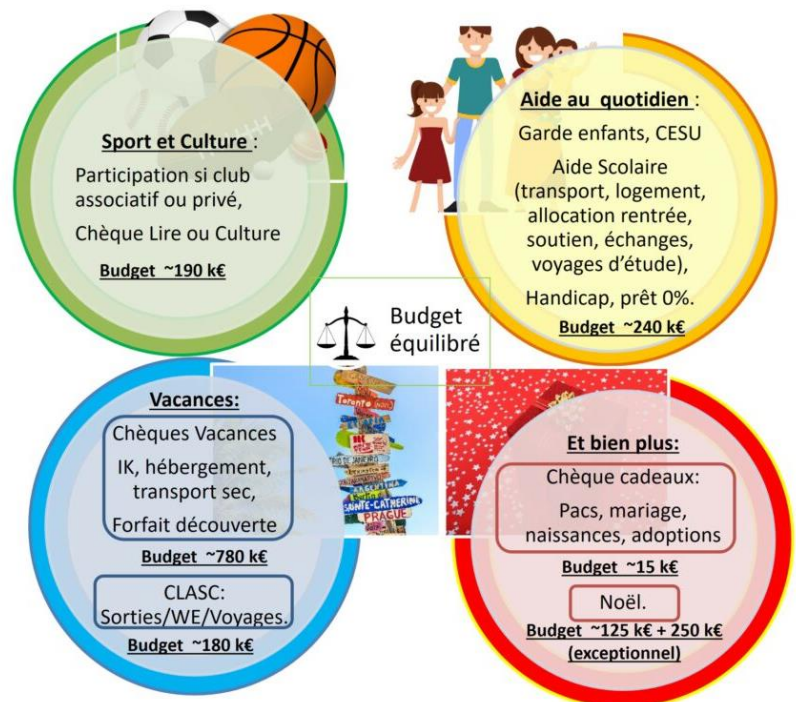
Pour les années à venir, nous souhaitons maintenir le principe d'accompagnement à hauteur du juste besoin qui varie au cours de la vie (composition, revenus du foyer ...) afin de rendre possible grâce au CSE ce qui ne le serait pas ou difficilement sans.

Nous défendons trois propositions :

- Simplifier la réglementation pour la rendre plus compréhensible et plus flexible,
- Engager une transition vers une réglementation plus responsable en limitant le nombre de vols par personne et par an ouvrant droit à participation.
- Améliorer l'accès aux activités culturelles et sportives, notamment en augmentant le forfait découverte (passage de 20 à 40€/an/personne) et en mettant en place une plateforme de billetterie et de bons plans avec tarifs réduits (cinéma, loisirs, enseignes).

Retrouvez le détail de nos propositions sur notre site :

asc-bilan-propositions-CFDT



**Budget ASC total 2023 1,63 m€
(1,65% rem totale)**

¹ 1.65 % de l'ensemble des gains et rémunérations versé au titre de l'année civile précédente

Votez pour les valeurs portées par les élus CFDT

⇒ **La défense de l'intérêt général**

C'est ce qui motive l'investissement sans faille de tous les élus CFDT contre le projet de démantèlement de l'IRSN porté par le gouvernement. Sous couvert de fluidité, c'est la qualité et la transparence de nos expertises et de nos recherches qui seront dégradées.

⇒ **La recherche du compromis acceptable**

Comprendre les intentions et marges de manœuvre de nos interlocuteurs, identifier ce qui est essentiel dans une négociation, faire preuve de souplesse, tels sont nos principes d'action.

⇒ **Le débat et la consultation des salariés**

Nous serons vos élus, porteurs du mandat que vous nous aurez confié à travers l'élection. Nous considérons que ce mandat initial doit être renouvelé lorsque nous devons prendre position sur des questions à enjeux. Nous proposerons alors que le CSE consulte les salariés.

⇒ **L'unité syndicale**

Depuis la création de l'IRSN, les élus CFDT travaillent au sein du bureau du CSE avec les élus de la CGT. Au cours du prochain mandat, nous poursuivrons ce travail en recherchant des positions partagées. Nous continuerons à travailler à la défense de l'IRSN au sein de l'intersyndicale.

Donnez du poids aux élus CFDT

Les résultats de ces élections définiront le nombre d'élus au CSE ainsi que la représentativité de chaque organisation syndicale dans les négociations à venir. Donner du poids aux élus et négociateurs CFDT dans cette période est primordial.

Quelle que soit l'issue du projet du gouvernement, vos élus CFDT s'engagent à agir pour :

- ⇒ La défense des missions de l'IRSN
- ⇒ Le renforcement de nos moyens
- ⇒ La défense et l'amélioration de nos conditions de travail
- ⇒ La promotion d'activités sociales et culturelles plus responsables